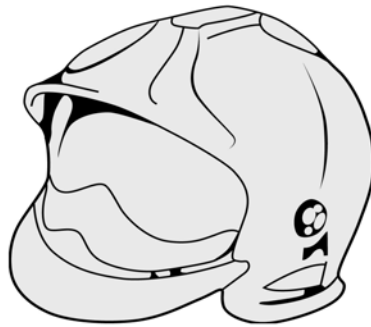


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2006-17

ANNEE 2006

Édition du 15 décembre 2006

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2006-17

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2006

2006 – 046 - Approbation de procès-verbal	4
2006 – 047 – Subvention exceptionnelle à l'œuvre des pupilles – Reversement des dommages et intérêts	5
2006 – 048 – Régularisation d'un titre de recette – DGE 2005	6
2006 – 049 – Dépenses imprévues	7
2006 – 050 – Cessions d'actifs - 2006	8
2006 – 051 – Biens immobiliers à intégrer dans l'actif du bilan	9
2006 – 052 – Liste des matériels de moins de 500 € TTC à acquérir en investissement	10
2006 – 053 – D.M. 4 - 2006	11
2006 – 054 – Renforts en personnel - 2007	12
2006 – 055 – Tutorat d'apprentissage	13
2006 – 056 – Créations, suppressions et transformations de postes	14
2006 – 057 – Emprunt de la commune d'Authon du Perche	16
2006 – 058 – Conventions annuelles de financement 2007	17
2006 – 059 – Loyers des SPV logés – Année 2007	18
2006 – 060 – Subventions versées par le SDIS	19
2006 – 061 – Reprises des subventions d'investissement 2007	20
2006 – 062 – AP/CP – Exercice 2007	22
2006 – 063 – Demande de subvention FAI – Année 2007	23
2006 – 064 – Cessions d'actifs - 2007	24
2006 – 065 – Contingent incendie 2007	26
2006 – 066 – Apurement de l'actif	27
2006 – 067 – Neutralisation des amortissements des biens immobiliers	28
2006 – 068 – Commune des Corvées les Yys	29
2006 – 069 – Budget primitif 2007	30

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
8 DECEMBRE 2006**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 046 - Approbation de procès-verbal

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2006.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 047 – Subvention exceptionnelle à l'œuvre des pupilles – Reversement des dommages et intérêts

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le reversement à l'œuvre des pupilles, sous forme de subvention exceptionnelle, de la somme de 800 €, relative aux dommages et intérêts recouvrés suite à l'émission du titre de recettes n° 308/2005.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 048 – Régularisation d'un titre de recette – DGE 2005

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Téroinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la régularisation des titres suivants, par l'émission d'un mandant d'un montant de 0,37 € en dépenses d'investissement au compte 10221 – DGE :

* titres émis en recouvrement de la DGE des mois de novembre et décembre 2005 :

- n° 567/2005 du 13/12/2005 de 4 290.93 €

- n° 597/2005 du 31/12/2005 de 7 292.44 €

montant total : 11 583.37 €

* montants recouvrés :

- n° 567/2005 = 4 290.56 €

- n° 597/2005 = 7 292.44 €

montant total : 11 583.00 €, soit une différence de -0.37 €, la préfecture ayant indiqué qu'elle a arrondi à l'euro le versement et que les centimes ne seront pas réglés.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 049 – Dépenses imprévues

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte des mouvements suivants effectués sur l'article des dépenses imprévues de la section de fonctionnement, conformément aux dispositions de l'instruction comptable M61 :

- budget primitif :	100 000 €
- VC :	- 56 000 €
- BS :	256 000 €
- VC :	- 8 250 €
- DM2 :	- 262 383 €
crédit inscrit =	29 367 €

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 050 – Cessions d'actifs - 2006

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la cession, dans le cadre d'un marché pour l'acquisition de brancards de catastrophe et de porte-brancards, des porte-brancards actuels et de leurs accessoires pour un montant de 7 200 €, étant précisé que ces matériels, inscrits à l'actif, ont une valeur nette comptable nulle.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 051 – Biens immobiliers à intégrer dans l'actif du bilan

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte des écritures suivantes figurant sur le compte 231, intégrés à l'actif du bilan, au compte 213.12, par écriture d'ordre non budgétaire :

CSP de Dreux :	1 111 260.95 €
CSP de Châteaudun :	956 950.34 €
CSP de Nogent le Rotrou :	1 083 850.40 €
Direction :	1 377 319.52 €
CS d'Illiers Combray :	466 165.32 €
CS de Nogent le Roi :	1 293 045.06 €
CS de Thiron Gardais :	337 650.48 €

ainsi que des grosses réparations pour un montant de 1 567 194.11 €, correspondant aux dépenses mandatées de 1997 à 2005,
soit un montant total de 8 193 436.18 €.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 052 – Liste des matériels de moins de 500 € TTC à acquérir en investissement

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'acquisition de housses de protection ou de sacs de transport avec les budgets d'investissement dans la mesure où les nouveaux matériels acquis dans le cadre du secours à victimes et de la mise en place de dotation spécifique à la formation initiale et continue du secourisme sont eux-mêmes acquis avec un tel budget.

(Liste des matériels de moins de 500 € TTC à acquérir en investissement jointe en annexe).

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 053 – D.M. 4 - 2006

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la DM4-2006 jointe en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 054 – Renforts en personnel - 2007

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- confirme l'inscription des crédits inscrits pour permettre le recrutement de personnel temporaire,
- autorise le président à signer les contrats à intervenir, dans les conditions identiques à celles des années antérieures, à savoir grade d'agent administratif qualifié ou agent des services techniques.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 055 – Tutorat d'apprentissage

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- pérennise l'accueil d'un apprenti en mécanique automobile au SDIS,
- confirme M. Patrick Hubert dans ses fonctions de tuteur.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 056 – Créations, suppressions et transformations de postes

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- | | |
|---|---|
| ➤ la suppression de 2 postes de caporal | ➤ la création de 2 postes de sergent, <u>à compter du 1^{er} avril 2006</u> |
| ➤ la suppression de 2 postes de caporal | ➤ la création de 2 postes de sergent, <u>à compter du 1^{er} Juillet 2006</u> |
| ➤ la suppression d'un poste de caporal | ➤ la création d'un poste de sergent, <u>à compter du 1^{er} août 2006</u> |
| ➤ la suppression d'un poste de caporal | ➤ la création d'un poste de sergent, <u>à compter du 1^{er} septembre 2006</u> |
| ➤ la suppression d'un poste de caporal | ➤ la création d'un poste de sergent, <u>à compter du 1^{er} décembre 2006</u> |
| ➤ la suppression de 3 postes de caporal | ➤ la création de 3 postes de sergent, <u>à compter du 1^{er} janvier 2007</u> |
| ➤ la suppression d'un poste d'adjudant | ➤ la création d'un poste de sapeur 1 ^{ère} classe, <u>à compter du 1^{er} mars 2007.</u> |

la commission administrative paritaire du S.D.I.S., réunie le 15 novembre dernier, s'étant prononcé sur les avancements de grades des sapeurs-pompiers professionnels du S.D.I.S.

- la suppression d'un poste de commandant
- la création d'un poste de capitaine, à compter du 1^{er} janvier 2007, suite à la mutation du chef de groupement des sapeurs-pompiers à DREUX et au choix, pour son remplacement, d'un capitaine.

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

- la suppression d'un poste de lieutenant
- la création d'un poste de capitaine, à compter de la parution de la liste d'aptitude, un lieutenant ayant été récemment reçu au concours d'accès à ce grade.
- la création d'un poste de pharmacien territorial, à compter de la date de parution de la liste d'aptitude, l'agent contractuel occupant le poste au SSSM ayant réussi le concours de pharmacien territorial.
Le poste de pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels, qui sert de support au contrat actuel, sera supprimé lors de l'examen du compte administratif en début d'année 2007.
- la création d'un poste contractuel spécifique, chef de projet de la modernisation des outils de gestion et du service comptable, (article 3-4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) qui pourra être utilisé pour le cas où le service ne trouverait pas le profil souhaité dans le cadre de la fonction publique territoriale, afin de remplacer le responsable du bureau de la comptabilité, vacant depuis quelques jours à la suite du retour dans son administration d'origine d'un fonctionnaire en position de détachement, la publicité de vacance de poste pour un attaché territorial ayant été lancée.
Le poste non utilisé sera supprimé lors de l'examen du compte administratif en début d'année 2007.
- la création d'un poste d'ingénieur préventeur formé en analyse des risques (article 3-4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) pour une durée d'un an renouvelable, affecté au service prévision, l'intéressé ayant pour mission de travailler la révision du SDACR, dossier stratégique pour le département d'Eure et Loir.
Cet emploi remplacera temporairement celui de l'officier de sapeurs pompiers professionnels et a vocation à être supprimé soit à l'issue de la mission ou lorsqu'un recrutement d'officier sera possible.
- la suppression d'un poste d'adjudant
- la création d'un poste de major, à compter de la parution de la liste d'aptitude, un adjudant ayant réussi récemment le concours d'accès à ce grade.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 057 – Emprunt de la commune d'Authon du Perche

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise, dans le cadre de la départementalisation en faveur des CPI, le remboursement de l'annuité d'emprunt 2007 de la commune d'Authon du Perche d'un montant de 1 945,71 €.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 058 – Conventions annuelles de financement 2007

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise, au titre des conventions annuelles de financement 2007, le remboursement des sommes figurant en annexe aux communes concernées, un taux de progression de 2 % ayant été appliqué au montant accordé pour 2006.

Remboursement maximal autorisé en 2006	Taux de majoration	Remboursement maximal autorisé en 2007
41 690,07 €	2 %	42 523,87 €

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 059 – Loyers des SPV logés – Année 2007

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise les remboursements suivants, au titre de l'année 2007, des loyers des sapeurs pompiers volontaires logés dans les centres de secours :

CS	Observations	Nombre de logements	Types	Date d'installation	Locataires	A payer 1er semestre 2007	A payer 2ème semestre 2007
ARROU		1	5	08/12/79	Lieutenant GAUTHIER Jean Pierre	1 813,00 €	1 813,00 €
AUTHON		1	4	01/08/82	Capitaine FRANCHET Pierre	1 530,00 €	1 530,00 €
BAUDREVILLE		1	4	01/05/82	Sergent/Chef COLAS Didier	1 530,00 €	1 530,00 €
BROU		1	4	01/11/83	Adjudant/Chef BROUARD Dominique	1 530,00 €	1 530,00 €
LA FERTE VIDAME		2	4	01/05/86	Caporal/Chef FERON Arnault	3 060,00 €	3 060,00 €
ORGERES		1	4	01/01/85	Lieutenant BOURGEVIN Thierry	1 530,00 €	1 530,00 €
OUARVILLE		1	4	01/08/85	Adjudant/Chef CLAVIER Gérard	1 530,00 €	1 530,00 €
ST REMY		1	5	01/02/86	Lieutenant FOUGERAY Michel	1 813,00 €	1 813,00 €
TOTAL SEMESTRIEL		9				14 336,00 €	14 336,00 €
TOTAL ANNUEL						28 672,00 €	

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 060 – Subventions versées par le SDIS

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le versement des subventions suivantes, d'un montant total de 76 685 €, au titre de l'année 2007 :

- Union départementale des sapeurs pompiers d'Eure et Loir :	45 574 €
- Œuvre des pupilles	2 142 €
- Association des anciens sapeurs pompiers d'Eure et Loir :	857 €
- Association des jeunes sapeurs pompiers d'Eure et Loir :	11 965 €
- Union régionale des sapeurs pompiers :	1 000 €
- Amicale du personnel de la direction :	15 147 €

étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 657.4 du budget primitif.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 061 – Reprises des subventions d'investissement 2007

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- prend acte de la reprise des subventions d'investissement, pour 2007, s'élevant à 61 492,84 € et se décomposant comme suit :

	Matériel	Montant subvention	Durée amortissement du matériel	Année entrée amortissement du matériel	Montant reprise subvention pour 2007
FAI 2003	2 FPT Mousse	73 930.00	18 ans	2004	4 107.22
	1 FPT	30 592.00	18 ans	2004	1 699.56
	5 VTU	23 625.00	10 ans	2004	2 362.50
	13 KIT VTU	10 991.00	10 ans	2004	1 099.10
	1 CECAR	28 102.50	10 ans	2004	2 840.25
	10 CCF	270865.00	18 ans	2005	15 048.00
	1 CMIC	2 867.00	10 ans	2005	286.70
	MAT PMA	38165.36	5 et 10 ans	2003	4 702.45
TOTAL REPRISE SUBVENTION FAI 2003					32 145.78
FAI 2004	1 EPA	48 500.00	18 ans	2004	2 694.45
	6 CCF	130 0 080.00	18 ans	2005	7 226.64
	10 VLHC	23 164.80	5 ans	2004	4 633.00
	VSAV	75872.00	10 ans	2005	7 587.20
	SYSTEME ALERTE	34 103.40	3 et 5 ans	2004 et 2005	7 205.77
TOTAL REPRISE SUBVENTION FAI 2004					29 347.06
MONTANT TOTAL					61 492.84

- autorise la passation des écritures nécessaires.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006
transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006
est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 062 – AP/CP – Exercice 2007

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à la majorité (moins une abstention de M. Térouinard), valide, conformément au rapport joint en annexe, les autorisations de programme et les crédits de paiement associés repris au budget primitif 2007.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 063 – Demande de subvention FAI – Année 2007

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Téroinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuve les acquisitions suivantes :
 - acquisition de 6 VSAV : coût total = 510 000 € TTC
 - acquisition de 2 VTP : coût total = 42 000 € TTC
 - acquisition d'une remorque moto ventilateur à grand débit : coût total = 52 000 € TTC
 - acquisition d'un véhicule cynophile : coût total = 80 000 € TTC
 - acquisition de 2 échelles pivotantes automatiques : coût total = 700 000 € TTC
 - acquisition de 4 FPT : coût total = 720 000 € TTC
 - acquisition de tuyaux : coût total = 50 000 € TTC
 - acquisition de lots de sauvetage : coût total = 25 000 € TTC
 - acquisition d'équipements de protection individuelle : coût total = 130 000 € TTC
 - acquisition de matériels de levage et d'obturation : coût total = 50 000 € TTC
 - acquisition de 42 consoles d'alerte pour les CS : coût total = 160 000 € TTC.
- approuve le financement reposant sur le FCTVA, les ressources propres du SDIS, le recours à l'emprunt le cas échéant et la subvention FAI sollicitée à hauteur de 30 %.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 064 – Cessions d'actifs - 2007

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la réforme et la sortie des actifs des engins et matériels suivants ainsi que leur vente par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (D.N.I.D.), dans les mêmes conditions que celles présentées lors de la réunion du conseil d'administration du 6 décembre 2005 :

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

VEHICULES PROPOSES A LA REFORME ET VENDUS EN L'ETAT

N° du lot	Sigle	Immatriculation	km au 25/11/05	Marque	Modèle	1ère mise en circulation	Energie	Puissance	Places assises	
1	VL	9638 RN 28	58 842	CITROEN	C15	25/05/1987	essence	6 CV	2	CI Tremblay les Villages
2	FPT	700 NG 28	33 326	BERLIET	KB 6	23/01/1973	gasoil	20 CV	8	CI Sainville
3	CCF	6604 RZ 28	12 937	BERLIET	GBC	12/07/1961	gasoil	21 CV	3	CI Tremblay les Villages
4	VLHC	7100 SL 28	51 293	LADA	NIVA	07/08/1992	gasoil	8 CV	4	CS Nogent le Roi
5	VLHC	1500 SL 28	48 911	LADA	NIVA	19/06/1992	gasoil	8 CV	4	CS Bonneval
6	VPI	8625 QX 28	76 844	CITROEN	C35	01/12/1982	gasoil	8 CV	2/3	CI Lanneray
7	VL	7500 TC 28	135 525	PEUGEOT	205 TD	11/03/1996	gasoil	5 CV	5	CSP Dreux
8	VL	7300 TC 28	124 137	PEUGEOT	205 TD	11/03/1996	gasoil	5 CV	5	CSP Chartres
9	VTU	1612 QV 28	3 458	RENAULT	MASTER	05/02/1982	gasoil	8 CV	2	CI Fontaine la Guyon
10	VL	4800 SV 28	154 456	CITROEN	C15	08/06/1994	gasoil	7 CV	5	Direction transmissions
11	VL	800 SC 28	98 638	RENAULT	EXPRESS	06/06/1990	essence	5 CV	5	CS Nogent le Roi
12	FPT	1445 SP 28	60 412	SAVIEM	SG 5	01/01/1975	gasoil	12 CV	7	CI Fresnay le comte
13	VTU	600 MS 28	inconnu	PEUGEOT	J7	09/06/1972	essence	9 CV	4	Direction atelier
14	VL	3400 RT 28	130 144	RENAULT	EXPRESS	21/07/1988	essence	5 CV	5	VL CYNO Chateaudun
15	CCF	4518 SG 28	12 212	SAVIEM	SP5	24/10/1978	essence	14 CV	3	CI Alluyes
16	CCF	4126 SW 28	48 188	RENAULT	S130	20/04/1984	gasoil	15 CV	3	CI La Bazoche Gouet
17	VPL	7300 QX 28	67 171	PEUGEOT	J9	19/11/1982	essence	8 CV	3	CSP Chartres
18	VPL	3700 QH 28	69 485	CITROEN	C35	28/03/1978	essence	9 CV	5	CSP Dreux

MATERIELS PROPOSES A LA REFORME ET VENDUS EN L'ETAT

N° du lot	Nbre	Désignation
19	3	berces - plateaux
20	2	motopompes remorquables
21	1	lot d'extincteurs réformés (> 10 ans) comprenant : 17 extincteurs eau pulvérisée avec additif 6 litres 15 extincteurs eau pulvérisée avec additif 9 litres 2 extincteurs eau pulvérisée 10 kgs 26 extincteurs poudre ABC 2 kgs 128 extincteurs poudre ABC 6 kgs 85 extincteurs poudre ABC 9 kgs 5 extincteurs poudre 10 kgs 2 extincteurs poudre 4 kgs 24 extincteurs CO2 2 kgs 17 extincteurs CO2 5 kgs
22	106	vestes de pluie (taille 1 à 3)
23	44	parkas marine (taille 3 à 5)
24	28	képis (6 sous-officiers et 22 hommes du rang)
25	150	paires de bottes
26	543	ceinturons avec bandes rétro réfléchissantes
27	111	porte-lampe
28	116	vestes cuir avec bandes rétro réfléchissantes (taille 1 à 3)
29	100	vestes cuir sans bande rétro réfléchissante (taille 1 à 3)
30	45	vestes cuir col écusson (taille 1 à 3)
31	112	pantalons d'exercice sans bande rétro réfléchissante (taille 68 C à 112 XL)
32	213	vestes d'exercice sans bande rétro réfléchissante (taille 84 M à 124 L)
33	12	polycoises
34	30	vestes bleu roi avec col écusson
35	10	pantalons bleu roi
36	1	lot de matériels informatiques comprenant : 71 unités centrales 35 écrans 5 imprimantes jet d'encre 1 imprimante laser

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 065 – Contingent incendie 2007

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- confirme le taux de progression du contingent tel que défini lors de la séance du 17 novembre 2006,
- annule le vote du 17 novembre 2006 relatif aux montants individuels des communes et EPCI d'Eure et Loir,
- vote les montants recalculés pour les communes et EPCI euréliens, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe, les données corrigées par les services de la préfecture d'Eure et Loir réduisant globalement le potentiel fiscal eurélien d'un montant de 255 440 €, cette diminution entraînant une variation du contingent pour l'ensemble des communes du département.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 066 – Apurement de l'actif

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le passage des écritures permettant d'ajuster l'actif et l'inventaire comme indiqué dans l'annexe jointe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 067 – Neutralisation des amortissements des biens immobiliers

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la neutralisation totale, pour l'exercice 2007, de l'impact budgétaire des amortissements, afin de limiter le niveau du contingent à appeler.

Une dotation de 330 000 € a été inscrite à cet effet au budget primitif 2007, étant précisé que cette dotation pourra être réévaluée après communication par le conseil général des opérations terminées d'ici à la fin de l'exercice 2006.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n°2006-17 du : 15 décembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 11 décembre 2006

est exécutoire à la date du : 15 décembre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 068 – Commune des Corvées les Yys

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la remise totale des sommes dues s'élevant à 1 053 € par la commune des Corvées les Yys, suite à l'intervention des sapeurs pompiers pour le remplissage du château d'eau suite à une rupture d'alimentation, les 15 et 16 septembre dernier.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 8 décembre 2006

OBJET

2006 – 069 – Budget primitif 2007

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre et Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Lethuillier, Sirdey, Téroinard, Vella.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Mme Billarand-Dauphin donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Sourisseau donne pouvoir à M. Hériot

Absents, excusés : Mme Billarand-Dauphin et Mrs Frard, Gorges, Hamel, Huwart, Leblond, Sourisseau, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2006,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2007 joint en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT